



A l'attention du CONSEIL MUNICIPAL

Heyrieux, le 31/10/2018

Objet : Révision du plan de servitudes aéronautiques (PSA)

Monsieur Le Maire , Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commune est concernée par la modification du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aéroport de Lyon St Exupéry. En votre qualité de représentants des habitants, Mr le Préfet a invité votre conseil à émettre un avis sur le PSA (courrier du 27/09/2018). Vous disposez donc d'un délai de 2 mois pour vous exprimer, sans quoi votre avis sera réputé favorable.

Par ce courrier, nous souhaitons, en tant qu'association de défense des riverains, vous faire part de nos remarques et inquiétudes.

Le PSA a pour but de **protéger la circulation aérienne** et de préserver le développement de la plate-forme aéroportuaire en imposant des limitations de hauteurs dans 43 communes situées dans la zone de survol présente et future. Vous faites partie des communes concernées et cette **servitude constitue une contrainte et un réel préjudice** pour votre commune et ses habitants.

Comme vous avez pu le constater, cette révision du PSA tient compte de **la création de 2 nouvelles pistes C et D** à l'ouest des pistes existantes. En ne répondant pas au préfet ou en donnant un avis favorable au projet de PSA, vous acceptez par voie de conséquence le principe de l'extension de l'aéroport.

Depuis plus de 21 ans, l'ACENAS se bat contre les nuisances de l'aéroport et un projet d'extension qui se traduirait pour l'ensemble des populations riveraines par une dégradation supplémentaire de notre cadre de vie.

Les effets néfastes du bruit et de la pollution des aéronefs sur la santé des populations concernées sont bien documentés. Plusieurs études européennes ont montré la responsabilité du bruit des avions dans l'augmentation de l'hypertension artérielle ainsi que ses conséquences sur l'infarctus du myocarde et les AVC. Les plus fragiles, nos enfants sont également directement concernés à l'âge où la qualité du sommeil est essentielle pour leur croissance et l'apprentissage scolaire.

Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon-St Exupéry

Siège social Mairie d'Heyrieux 38540 HEYRIEUX – SIRET 448 009 209 00017

Internet : <http://www.acenas.fr/> E-mail : infos@acenas.fr

Dans tous les aéroports européens, les riverains réclament le droit de vivre dans un environnement sain et de dormir la nuit sans être réveillés par les avions. Grâce à leur mobilisation, les riverains de l'aéroport de Francfort par exemple ont obtenu l'interdiction des vols de nuit. Si un couvre feu est possible sur une des principales plateformes européennes, une telle mesure peut être mise en place à Lyon St Exupéry. Nous ne voulons pas être des citoyens de seconde zone au profit d'un aéroport qui fait du dumping environnemental et reste ouvert la nuit

Suite à de nombreuses demandes d'interdiction des vols de nuit, une étude dite « d'approche équilibrée » est en cours à Lyon St Exupéry depuis près de 2 ans. L'objectif est de mesurer les avantages et les inconvénients de restrictions d'exploitation pour les avions les plus bruyants pendant la nuit. Si des données financières sont disponibles en termes de chiffre d'affaires généré, aucune étude n'a été menée sur les impacts sur la santé. Quel est le prix de notre santé ? A ce jour, nous subissons toujours 25 vols par nuit, réputés nocifs pour les habitants survolés.

Avec la montée en puissance de l'aéroport suite au rachat par Vinci Airport et les projets de méga plateformes logistiques sur le site aéroportuaire, nous sommes particulièrement inquiets pour l'avenir de nos communes. Nous comptons sur nos élus pour défendre avec nous la santé, les biens et la qualité de vie de leurs concitoyens.

La consultation sur le projet de PSA est une opportunité pour votre conseil de réaffirmer l'opposition de votre commune au projet d'extension et aux vols de nuit. **Ce projet de PSA est une étape supplémentaire vers l'agrandissement de l'aéroport et restreint votre autorité sur votre territoire.**

Nous espérons vivement que cette lettre obtiendra votre approbation et que vous en tiendrez compte dans le cadre de votre délibération. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations au XX XX XX XX XX.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire , Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos respectueuses salutations.

Evelyne Lavezzari
Présidente de l'Acenas